



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 18 janvier 2022, à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
Mme Diana-Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présentes :

Mme Ariane Cummings, directrice générale, en virtuel
Mme Louise Déraspe, greffière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 3. En cette première séance de l'année, il profite de l'occasion pour souhaiter à ses collègues du conseil municipal, aux personnes présentes ainsi qu'aux personnes assistant virtuellement à la séance, une bonne année 2022.

CM2201-0404

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

- 7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Autorisation de signature – Modification à l'entente de subvention concernant la construction de trois logements à loyer modique additionnels et l'installation d'un monte-personne lors de la reconstruction de l'ensemble immobilier « Maison Marc-Azade Boudreau »
 - 7.2 Finances
 - 7.2.1 Appui à l'organisme Gestion Le Phare des Îles – Contribution municipale – Projet de construction d'appartements supervisés
 - 7.3 Communications
 - 7.4 Ressources humaines
 - 7.5 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.6 Hygiène du milieu
 - 7.6.1 Autorisation de signature – Contrat de service avec GoRecycle Canada inc. – Programme de récupération des appareils ménagers
 - 7.6.2 Appel de propositions n° 425 – Attribution de contrat – Réparation du convoyeur de presse du Centre de gestion des matières résiduelles
 - 7.7 Sécurité publique
 - 7.8 Aménagement du territoire
 - 7.9 Développement du milieu
 - 7.9.1 Nomination d'un représentant municipal – Comité de vitalisation
 - 7.9.2 Affectation du Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional – Politique d'investissement
 - 7.9.3 Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Appel à projets sur la thématique du logement locatif – Recommandations du comité de vitalisation
 - 7.9.4 Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets municipaux et de la Communauté maritime des Îles – Recommandations du comité de vitalisation
 - 7.10 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.11 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

- 7.12 Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
 - 8.1 Autorisation de signature – Entente concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts à intervenir entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2021-2024
 - 8.2 Demande de financement temporaire – Caisse populaire Desjardins des Ramées – Projet de construction d'un centre de services publics (garage municipal)
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2201-0405

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021.

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS – POINT D'INFORMATION

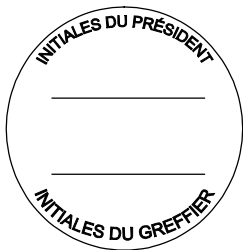
Le maire fait le point sur les changements survenus en raison du resserrement des mesures sanitaires par le gouvernement du Québec et qui ont occasionné plusieurs annulations, dont celle de l'assemblée publique de consultation sur le règlement encadrant certaines catégories d'établissements d'hébergement touristique, qui devait avoir lieu le 12 janvier dernier.

Le conseil entend poursuivre la démarche de consultation via trois rencontres virtuelles qui se tiendront les 24, 25 et 26 janvier prochains et où il sera possible d'accueillir un maximum de 50 personnes par séance. Le maire assure qu'il n'hésitera pas à ajouter d'autres séances virtuelles si la demande le justifie. Il invite toutes les personnes intéressées par ce projet de règlement à s'exprimer.

CM2201-0406

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 27 novembre 2021 au 4 janvier 2022 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 7 021 309,46 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM2201-0407

Autorisation de signature – Modification à l'entente de subvention concernant la construction de trois logements à loyer modique additionnels et l'installation d'un monte-personne lors de la reconstruction de l'ensemble immobilier « Maison Marc-Azade Boudreau »

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 28 février 2021 entre l'Office municipal d'habitation, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la Société d'habitation du Québec concernant le versement d'une subvention pour la construction de trois logements additionnels et l'installation d'un monte-personne dans le cadre du projet de reconstruction de la Maison Marc-Azade Boudreau, située dans le village de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QU' une erreur cléricale s'est glissée lors de la rédaction de cette entente;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de corriger cette erreur par la signature d'un avenant à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal autorise le maire, Jonathan Lapierre, et la directrice générale, Ariane Cummings, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, la modification à l'entente de subvention concernant la construction de trois logements additionnels et à l'installation d'un monte-personne lors de la reconstruction de la Maison Marc-Azade Boudreau.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

CM2201-0408

FINANCES

Appui à l'organisme Gestion Le Phare des Îles – Contribution municipale – Projet de construction d'appartements supervisés

CONSIDÉRANT la demande d'appui transmise à la Municipalité par l'organisme Gestion Le Phare des Îles, dont la mission vise à mettre en place des appartements supervisés pour une clientèle adulte vivant avec un trouble du spectre de l'autisme, une déficience intellectuelle légère à moyenne et une déficience physique ou présentant des limitations fonctionnelles permanentes;

CONSIDÉRANT la problématique de logements qui sévit actuellement dans l'archipel et le réel besoin de mettre à la disposition de cette clientèle des logements adaptés aux conditions particulières des personnes concernées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de construction s'intègre très bien au projet de développement d'un écoquartier au centre-ville de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite contribuer à ce projet en donnant à l'organisme Gestion Le Phare des Îles un droit d'utilisation sur un terrain municipal aux fins de la construction de ces appartements supervisés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal accepte de mettre à la disposition de l'organisme Gestion Le Phare des Îles un terrain situé dans le secteur de l'ancienne école Marguerite-d'Youville aux fins de la réalisation de ce projet de construction d'appartements supervisés.

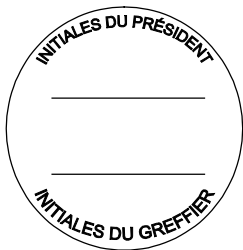
HYGIÈNE DU MILIEU

CM2201-0409

Autorisation de signature – Contrat de service avec GoRecycle Canada inc. – Programme de récupération des appareils ménagers

CONSIDÉRANT la réglementation gouvernementale en vigueur visant à mieux encadrer les halocarbures et ainsi réduire l'émission des gaz à effet de serre dans l'atmosphère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prendre les dispositions nécessaires pour traiter adéquatement les appareils domestiques de réfrigération, contenant des halocarbures, récupérés au Centre de gestion des matières résiduelles;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

CONSIDÉRANT la mise en place d'une responsabilité élargie des producteurs permettant la récupération et le traitement de ces appareils ménagers par l'organisme à but non lucratif, GoRecycle Canada inc.;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité et de l'organisme GoRecycle de conclure une entente définissant les obligations et engagements de chacune des parties impliquées et dont l'objectif est d'offrir un service de récupération efficace, économique et environnementale de ces appareils;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le contrat de service avec GoRecycle Canada inc. pour la récupération et le traitement des appareils ménagers contenant des halocarbures.

CM2201-0410

Appel de propositions n° 425 – Attribution de contrat – Réparation du convoyeur de presse du Centre de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, en décembre dernier, au lancement d'un appel d'offres sur invitation relativement à la réparation du convoyeur de presse du Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue, soit celle de l'entreprise Métallurgie des Appalaches qui, au terme d'une analyse, a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction de l'hygiène du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil retienne l'offre déposée par Métallurgie des Appalaches, au prix de 78 620 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation du convoyeur;

qu'il autorise le directeur de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, à signer tout document concernant l'attribution de ce contrat;

Ce projet sera financé à même le fonds de roulement de la Communauté maritime et remboursé sur une période de dix ans.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

CM2201-0411

Nomination d'un représentant municipal – Comité de vitalisation

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2020, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé avec le ministère des Affaires municipales et l'Habitation (MAMH) une entente de vitalisation et a procédé, lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020, à la création d'un comité de vitalisation;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'entente intervenue avec le MAMH, la nomination des membres de ce comité relève de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QUE lors de la formation du comité de vitalisation, le maire Jonathan Lapierre et le conseiller Jean-Philippe Déraspe ont été désignés pour y siéger à titre d'élus municipaux et qu'il y a maintenant lieu de procéder au remplacement de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime nomme le conseiller du village de Fatima, Roger Chevarie, pour siéger au comité de vitalisation en remplacement de Jean-Philippe Déraspe.

CM2201-0412

Affectation du Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional – Politique d'investissement

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional permet à la Communauté maritime de réaliser ses mandats en regard du développement du territoire;

CONSIDÉRANT QU' en 2021, la Communauté maritime a adopté une révision de la Politique de soutien aux entreprises et de la Politique de soutien aux projets structurants et qu'elle doit affecter annuellement une somme provenant du Fonds régions et ruralité pour la mise en œuvre de ces politiques et projets;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

que le conseil de la Communauté maritime affecte une somme minimale de 300 000 \$ aux fins de la mise en œuvre de la Politique de soutien aux entreprises ainsi qu'une somme minimale de 250 000 \$ aux fins de la mise en œuvre de la Politique de soutien aux projets structurants, ces sommes couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

CM2201-0413

Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Appel à projets sur la thématique du logement locatif – Recommandations du comité de vitalisation

CONSIDÉRANT le dépôt de onze (11) demandes d'aide financière, relativement à l'appel de projets 2021 portant sur la thématique du logement locatif, effectué dans le cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité (volet 4);

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation a procédé à l'étude de ces demandes le 29 novembre 2021, et que neuf (9) projets répondent aux critères de sélection, lesquels font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces projets avec l'axe d'attractivité du territoire et la rétention prévus au cadre de vitalisation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité

que l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 4) soit consentie aux projets ayant reçu une recommandation positive pour un total de 690 000 \$, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

- Engagement des partenaires financiers;
- Engagement du promoteur à conserver la vocation locative annuelle et résidentielle des nouveaux logements autonomes pour une période minimale de dix (10) ans;
- Obtention des autorisations municipales requises;

Nom du projet	Emplacement	Nbre d'unités	Montant accordé / Montant du projet
Les Déraspe	L'Étang-du-Nord	4	40 000 \$ / 161 010 \$
4 duplex sur le chemin du Rivage	Fatima	8	80 000 \$ / 1 400 000 \$
Expansion de l'allée du Bosquet	L'Étang-du-Nord	10	100 000 \$ / 1 640 000 \$
Transformation de l'aréna de Havre-aux-Maisons	Havre-aux-Maisons	24	100 000 \$ / 3 800 023 \$



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

Les Duplex Noroît Immobilier	L'Étang-du-Nord	24	100 000 \$ / 3 900 000 \$
LogÎles	L'Étang-du-Nord	4	40 000 \$ / 550 000 \$
Triplex offert à l'année	Fatima	3	30 000 \$ / 450 000 \$
Les habitations de la butte à Léo	Fatima	12	100 000 \$ / 1 500 000 \$
Les duplex RBR	L'Étang-du-Nord	12	100 000 \$ / 2 300 000 \$
Total		101	690 000 \$ / 15 701 033 \$

CM2201-0414

Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets municipaux et de la Communauté maritime des Îles – Recommandations du comité de vitalisation

CONSIDÉRANT QUE les acteurs de la Municipalité de Grosse-Île, de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime se sont concertés afin d'identifier les projets prioritaires pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation a procédé l'examen de ces projets le 29 novembre 2021, et que quatre (4) projets répondent aux critères de sélection, lesquels font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces projets avec les différents axes du cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 4) soit consentie aux projets municipaux suivants pour un total de 400 000 \$:

Nom du projet	Porteur du projet	Montant accordé / Montant du projet
Création d'un parc communautaire intergénérationnel - Phase 2	Municipalité de Grosse-Île	100 000 \$ / 125 000 \$
Financement de la Stratégie d'attraction des personnes	Communauté maritime des ÎM	100 000 \$ / 1 181 000 \$
Projet de pôles villageois	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	100 000 \$ / 135 450 \$
Amélioration et développement du réseau cyclable - Phase 1	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	100 000 \$ / 1 066 000 \$
Total		400 000 \$ / 2 507 450 \$



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

AFFAIRES DIVERSES

CM2201-0415

Autorisation de signature – Entente concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts à intervenir entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2021-2024

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs souhaite confier aux municipalités régionales de comté de la région de la Gaspésie ainsi qu'à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite bénéficier de l'aide financière octroyée dans le cadre de ce programme afin de pouvoir réaliser des interventions ciblées, notamment des travaux d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu de définir le financement et les engagements des parties par la signature d'une entente rédigée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine autorise son président, Jonathan Lapierre, à signer l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC de la région de la Gaspésie;

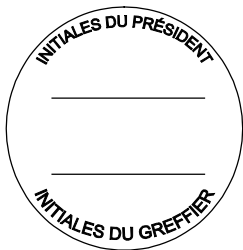
que la Communauté maritime consente à ce que la MRC de Bonaventure soit la MRC délégataire désignée pour coordonner la gestion de l'entente pour la période de 2021-2024.

CM2201-0416

Demande de financement temporaire – Caisse populaire Desjardins des Ramées – Projet de construction d'un centre de services publics (garage municipal)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé, le 11 février 2020, le règlement d'emprunt n° CM-2019-08 et le 22 octobre 2020, le règlement d'emprunt n° CM-2020-05 décrétant des dépenses relativement à la construction d'un centre de services publics (garage municipal);

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'échelonneront sur une période de 12 mois;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins des Ramées propose un emprunt, sous forme de contrat de prêt à demande, dont les déboursements et les remboursements seront effectués sur avis écrit par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

qu'une demande de financement temporaire de 8 500 000 \$, dont la date d'échéance prévue est le 31 décembre 2022, soit déposée à la Caisse populaire Desjardins des Ramées;

que le conseil autorise la directrice des finances, Danielle Hubert, à signer tous les documents donnant plein effet à cette résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

Le maire invite les citoyens à faire parvenir leurs questions aux membres du conseil par courriel. Un suivi sera effectué ultérieurement auprès des personnes concernées.

CM2201-0417

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 26.

Jonathan Lapierre, maire

Louise Déraspe, greffière
adjointe